



**Crédit de 20 000 francs destiné à une campagne de communication  
visant à sensibiliser aux impacts environnementaux, sur les droits  
humains et énergétiques de la Coupe du monde 2022 au Qatar  
(PRD-307)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

par 42 oui contre 25 non et 2 abstentions

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire d'un montant de 20 000 francs destiné à réaliser, dans les meilleurs délais, une campagne de communication sur le territoire municipal (et à proximité immédiate de la fan zone) visant à présenter les impacts négatifs de la Coupe du monde 2022 au Qatar.

*Art. 2.* – Les enjeux traités par la campagne de communication doivent sensibiliser aux impacts environnementaux, sur les droits humains et énergétiques d'un tel événement mondial.

*Art. 3.* – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux revenus dans le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Genève.

*Art. 4.* – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2022 sous le chapitre 31 du département de la sécurité et des sports, Service des sports.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente :

Uzma Khamis Vannini